

Le 29 mai 2009

**Carolina Rinfret**  
Avocate

**Par courriel et par messagerie**

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Me Véronique Dubois  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

**OBJET: Phase 2- Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009**  
Votre dossier : R-3669-2008, phase 2  
Notre dossier: R000303 CR

---

Chère consoeur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose auprès de la Régie, en version électronique, ses réponses aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément au calendrier fixé par la Régie dans sa décision procédurale D-2009-056 du 5 mai dernier.

Les réponses du Transporteur portent les cotes HQT-8, Documents 1 à 9. Une liste des pièces, incluant le suivi des modifications aux pièces révisées, accompagne ces documents.

La version papier de ces pièces sera envoyée au greffe de la Régie et transmise aux intervenants reconnus dans le dossier mentionné en titre, aussitôt que possible. Aussi, copie de la présente lettre et des pièces jointes est envoyée ce jour, par courriel seulement, aux intervenants.

Le Transporteur constate que les questions de certains intervenants tels : ACEF, UC et l'UMQ se recourent quant à plusieurs sujets (notamment pour le service de transport ferme conditionnel). Or, dans sa décision procédurale D-2009-051, la Régie a spécifiquement invité ces intervenants « à échanger entre eux de sorte que soit évité un dédoublement de preuve » et ce, pour des fins d'efficacité du processus réglementaire. Le Transporteur est d'avis, qu'une concertation des intervenants aurait été et demeure souhaitable compte tenu des instructions précises de la Régie.

Veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations cordiales.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Carolina Rinfret'.

Carolina Rinfret  
Pièces jointes